

2RST
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 RUE DU PONTIN, 42230 ROCHE LA MOLIERE
851 284 315 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 JANVIER 2024

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE,**
Le **19 JANVIER,**
A **10 H 00,**

Monsieur KEVIN MARTINEZ,
Demeurant 6 RUE DU PONTIN, 42230 ROCHE LA MOLIERE,

Associé unique de la société 2RST,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur KEVIN MARTINEZ, associé unique, décide de transférer le siège social du 6 RUE DU PONTIN, 42230 ROCHE LA MOLIERE au **9001 RUE DOLOMIEU ZI GALINAY 42230 ROCHE LA MOLIERE** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 9001 RUE DOLOMIEU ZI GALINAY 42230 ROCHE LA MOLIERE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

KEVIN MARTINEZ-PRESIDENT

